## **DEC150172DRH**

## LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie 3, rue Michel-Ange 75794 PARIS CEDEX 16

T. 01 44 96 40 00 F. 01 44 96 49 13

## **DECIDE**

Article 1er:

sont nommés, à compter du 1er janvier 2015, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire  $n^\circ$  5 compétente à l'égard des assistants ingénieurs :

Monsieur Alain FUCHS Président du CNRS

Monsieur Antoine CHARLOT Ingénieur de recherche de deuxième classe

Monsieur Christophe DERYCKERE Ingénieur d'étude hors classe

Madame Catherine CAILLEAU Ingénieur d'étude de première classe

Article 2:

sont nommés, à compter du  $1^{\text{er}}$  janvier 2015, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 5 compétente à l'égard des assistants ingénieurs :

Madame Hélène NAFSTALSKI Déléguée Régionale

Madame Martine DAMONNEVILLE Ingénieur de recherche hors classe

Monsieur Olivier DUARTE Ingénieur de recherche de deuxième classe

Madame Stéphanie LECOCQ Ingénieur d'étude de première classe

Article 3 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2015

**ALAIN FUCHS**